



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

Monsieur le Président, pour cette nouvelle année 2013, la moutarde nous monte au nez !

Interrogé le 17 décembre pour présenter un colloque intitulé « l'utilisateur acteur au cœur de l'action sociale : affirmer ses droits dans les établissements et les services » œuvrant à la protection de l'enfance, à l'accueil ou l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, **vous livrez au passage vos réflexions sur la formation des « intervenants sociaux » :**

« Nous avons, ici, quelque chose qui est important » dites vous « c'est le secret. Mais il ne faut pas que le secret soit un prétexte pour une profession de décider de n'avoir ni comptes à rendre aux institutions ni directives à suivre. »

Pourquoi « un nombre d'enfants placés très important dans le Finistère et en Bretagne, où socialement la situation y est sans doute moins dégradée qu'ailleurs » ?

« Est-ce que c'est lié à la capacité des travailleurs sociaux à prendre des risques ?...Est-ce que c'est lié à la conception personnelle de la famille, de la vie, même s'ils s'en défendent ou à la formation reçue ? ».

Qui vous inspire de tels propos ?

Si les interrogations sont légitimes et nécessaires en matière de formation, afin de mieux respecter les usagers, par contre vos phrases assassines nous laissent dans un premier temps sans voix !

Mais qui sont ces travailleurs sociaux ?

Ce sont les agents impliqués dans la prévention et protection de l'enfance : les assistants sociaux, les infirmières, les éducateurs, les psychologues, les puéricultrices, les sages-femmes, les médecins, les conseillères en économies sociale et familiale, les assistants familiaux, les cadres.

Comment travaillent ces agents ? En équipe, c'est-à-dire en concertation. Ils réclament d'ailleurs davantage d'analyses de pratiques, quand les réunions sont trop souvent axées sur les chiffres. Leurs écrits sont validés par les cadres avant transmission au juge ou au Procureur.

Et qui décide du placement des enfants ? Les procureurs et juges du tribunal pour enfants. Faudra-t-il aussi revoir la formation des magistrats ?

Vous souhaiteriez sans aucun doute des agents soumis à toutes les réorganisations qui diminuent au fur et à mesure la prévention (réorganisation de la PMI, de l'action sociale).

Comment pouvez-vous alors leur demander de faire preuve de bienveillance, « de tisser le lien », alors que dans le même temps **vous les disqualifiez** aux yeux des autres directions, des partenaires, des usagers ?

« *Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage* » !

L'introduction dans la sphère publique des modèles d'organisation du travail issus de la sphère privée, en particulier le « lean management », visent à faire évoluer les services publics en termes de réduction des effectifs, gestion des emplois et des carrières, flexibilité. **Les conséquences sur les conditions et relations de travail sont néfastes** et produisent un dévoiement du sens de l'action publique et du service public, avec une détérioration du service public rendu aux citoyens !

Nous avons été habitués jusqu'à présent au Conseil général à différentes méthodes pour réduire la voilure du service public ; à **la méthode classique** : pas de remplacement après les départs en retraite et donc répartition de la charge sur les autres ou mutualisation des moyens, et au passage suppression de services.

la méthode dite de l'assèchement par le porte monnaie : pour réduire le nombre de jeunes majeurs en famille d'accueil, le Conseil Général réduit les indemnités versées aux assistants familiaux, et au passage leur fait porter le chapeau.

la méthode insidieuse dite des expérimentations : on réorganise un service, avec « des adaptations au fil de l'eau », le tout enrobé dans un discours lénifiant sur l'usager acteur, confinant à l'incantation, avec une injonction de ne pas résister au changement. Dites ce que vous avez à dire à condition que cela aille dans « le bon sens » !

Avec cette méthode de disqualification, de plus en plus distillée dans les différentes instances, réunions, publication internes, et cette fois ci dans la presse, c'est un coup bas porté aux « travailleurs sociaux » dans leur identité et dignité.

Comment parler de commission de déontologie et de qualité de vie au travail : quel bel enfumage !

Monsieur le Président, quand vous disqualifiez les travailleurs sociaux du Conseil général, ce sont tous vos agents et votre encadrement que vous disqualifiez !

Les codes de déontologie et le statut de la Fonction Publique sont là pour permettre aux agents de résister aux pressions qu'on exerce sur eux, ne vous en déplaise !



Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Adresse :

